

Deuxième commission des aides pour 2018 : l'agence de l'eau attribue 93,5 millions d'euros pour la qualité de l'eau du bassin Seine-Normandie

La commission des aides du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie se tient tous les 2 mois pour attribuer les aides conformément au programme voté par le comité de bassin. Elle est composée de 16 administrateurs de l'agence, représentants des collectivités territoriales, des usagers, de l'Etat et du personnel de l'agence. Elle est présidée par Alain Vicaud.

Plus d'un tiers des aides sont attribuées au secteur agricole à l'occasion de cette commission, et l'engagement en faveur des milieux aquatiques s'accroît de 25 % depuis le début de l'année 2018 par rapport aux années précédentes.

Paris, mardi 10 avril 2018. L'objectif du bassin Seine-Normandie est de passer de 39% des rivières en bon état actuellement, à 62% à l'horizon 2021.

Pour cela l'agence de l'eau accompagne financièrement les collectivités locales, les entreprises, les agriculteurs, et les associations qui engagent des actions pour améliorer la qualité de l'eau et les milieux aquatiques avec un budget annuel d'aides de l'ordre de 800 M€.

La commission des aides du 10 avril dernier a examiné **365 projets** et a attribué un **montant d'aide total de 93,5 M€**.

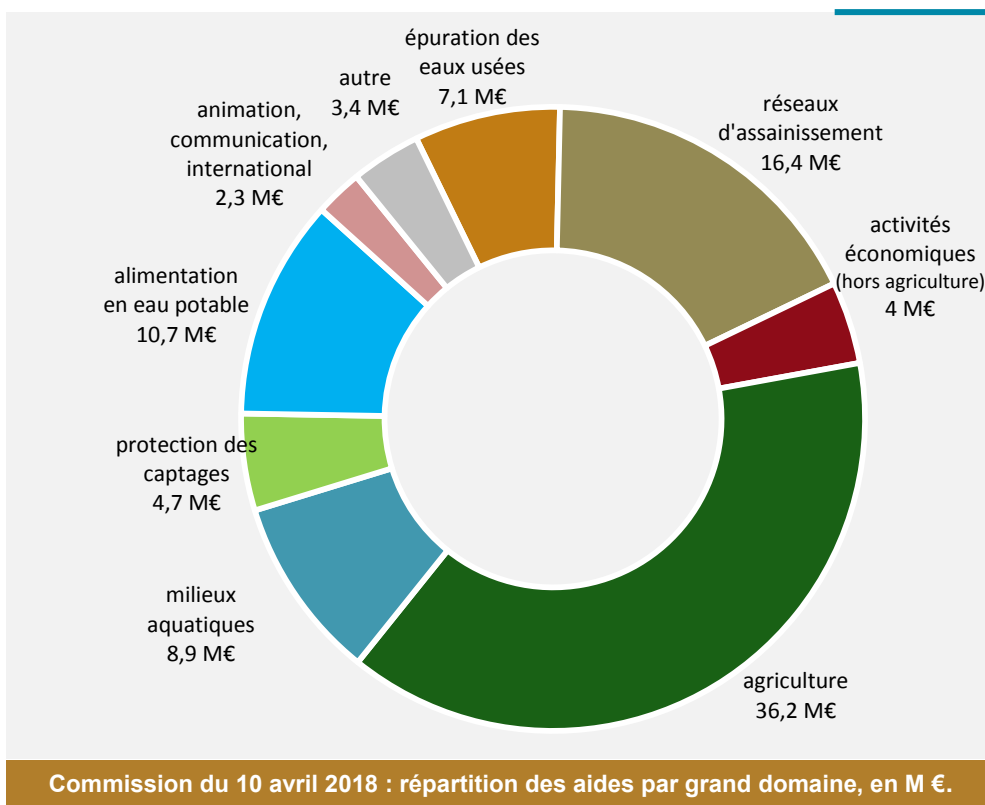
LES FAITS MARQUANTS DE CETTE COMMISSION

– 55 km DE RIVIÈRES restaurées & RENATURÉES

– 22 ouvrages effacés ou équipés pour rétablir la CONTINUITÉ ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

– 99 HA DE ZONES HUMIDES bénéficiant d'aides de l'agence pour leur restauration

– 56 km de réseaux d'assainissement créés ou modernisés.



- ◆ **Les aides agricoles représentent plus d'un tiers des aides attribuées lors de cette commission, soit 36,2 M€.** Cette progression est le fait en particulier du développement de l'agriculture biologique et des filières agricoles utilisant peu d'intrants (phytosanitaires et engrais), visant à encourager une agriculture durable pour l'eau.
- ◆ Sur les deux premières commissions de l'année, **les aides attribuées pour restaurer les milieux aquatiques sont en nette hausse : +24%** par rapport à l'année précédente.

ZOOM SUR LES AIDES AUX ENTREPRISES

180 M€

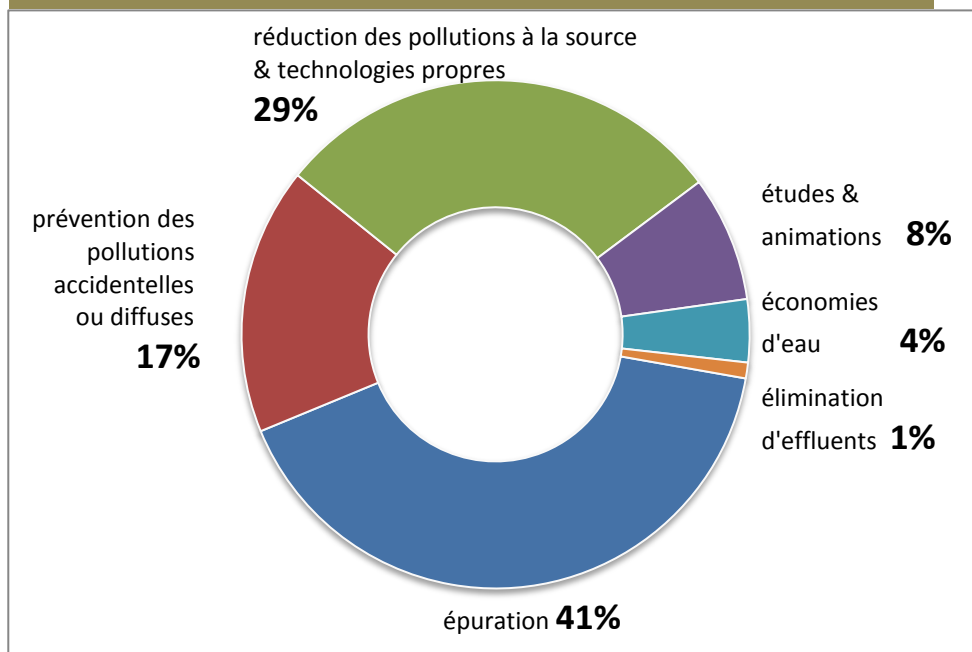
C'est le soutien accordé aux entreprises hors agriculture depuis 2013, en 5 ans.

53%

des actions soutenues concernent l'artisanat et les petites entreprises en 2017.

En 2017, l'agence de l'eau Seine-Normandie a apporté **plus de 28 M€ d'aides à 572 entreprises** du bassin, pour leurs actions concrètes ou la recherche de solutions visant à **préserver les ressources en eau**.

Répartition des aides aux activités économiques 2017 par domaine, en %.



INVESTISSEMENTS DES GRANDES ET MOYENNES ENTREPRISES pour protéger l'eau durablement

Les projets les plus conséquents concernent les secteurs de l'agroalimentaire avec des investissements de sucreries (Cristal Union - 76, 45), de laiterie (glaces MIKO - 51), de la métallurgie (ERAMET SANDOUILLE - 76), du traitement de surface (Société de Galvanoplastie Industrielle - 78).

ACTIONS SPECIFIQUES DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES pour réduire les pollutions dispersées

5 M€ d'aides ont été accordées à l'artisanat et aux petites entreprises dans le cadre d'une quarantaine d'actions groupées, thématiques et territoriales.

- ◆ Les actions thématiques visent à réduire les rejets polluants d'activités comme l'entretien et la réparation des véhicules, les activités vinicoles, les pressings, les laboratoires photos et imprimeries, les activités de peinture.
- ◆ Les actions territoriales ciblent davantage les métiers de bouche et la conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement des collectivités.

La forte implication des chambres consulaires, organisations professionnelles et des collectivités engagées comme porteurs de ces actions groupées est fondamentale pour améliorer les pratiques de ce tissu d'acteurs économiques, très nombreux et dispersé. « **Chaque jour, des dizaines de milliers de produits chimiques de synthèse sont employés pour des usages très divers, avec pour certaines, un risque de pollution des milieux aquatiques : la prévention des pollutions nécessite une mobilisation collective et l'augmentation des aides de l'agence de l'eau** », déclare Patricia BLANC, Directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

CONTACT PRESSE

Sophie PAJOT
pajot.sophie@aesn.fr
 06 99 50 60 77

Marie-Anne PETIT
 01 41 20 17 30



@seine_normandie